

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - n° 35 – Novembre 2018

LE MOT DU MAIRE



Le centenaire de l'armistice à Aubigné sera marqué par une exposition. Le Conseil Municipal des Jeunes et la municipalité vous invitent ce 11 novembre 2018 à commémorer nos soldats. Comme dans de nombreux villages, une longue volée de cloches sonnera, tel un clairon, le rassemblement Aubinois. L'hommage à la gloire des Poilus et autres combattants sera rendu devant le monument aux morts, par les discours officiels, le dépôt de gerbes, le baissé de drapeau et la Marseillaise. La

commémoration se prolongera dans la salle de classe par l'exposition de documents de recensement, fiches d'état de services, photographies de soldats Aubinois et autres objets de leur quotidien. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour apporter vos « souvenirs de guerre » ...le temps de l'exposition.

Une autre invitation suivra pour le marché de Noël Aubinois. Nos jeunes du Lycée Le Taillandier de Saint-Aubin du Cormier ont pu mobiliser plusieurs commerçants et artisans pour organiser le 2 décembre leur marché de Noël. Nous vous remercions de leur faire bon accueil. Pour vous mettre dans l'ambiance des fêtes, de nouvelles illuminations et décorations du bourg et de la mairie,

sauront vous inspirer pour les commandes et préparatifs de fêtes de fin d'année.

La « hotte communale » se garnit : une nouvelle structure de jeux pour les jeunes vient d'être choisie par le conseil municipal, en remplacement de ceux existants. La relaxante balançoire « nid oiseau » est attendue. Dans la commande communale se trouvent encore des buts de foot et une table de ping-pong, qui seront aussi installés au printemps. D'ici cette fin d'année, des aménagements de voirie seront réalisés, tels qu'un terre-plein central face à la sortie du lotissement, la réparation de l'affaissement de la voirie rue du Bocage et le marquage au sol de bandes Stop, cédez le passage et passage piétons.

Il apparaît qu'il soit encore nécessaire de cultiver le savoir vivre ensemble. En effet, récolter les poires sur une propriété privée, c'est un vol. La morale dira que les fruits volés ne peuvent avoir beaucoup de saveur.

Dans un tout autre état d'esprit, les Jeunes du CMJ vont mettre en place un petit potager partagé, réalisé à partir d'objets recyclés.

En cette période de préparation de la fin d'année, je vous souhaite de mettre en œuvre l'esprit de Noël : bonté, bienveillance, solidarité, convivialité, attention pour nos proches, respect des autres et respect de Dame Nature.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et chaleureuse fin d'année 2018.

Youri Moysan

AGENDA : VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Dimanche 11 novembre - Commémoration de l'armistice et expo du centenaire, RDV à la mairie 10h50

Dimanche 18 novembre - Concours de Belote, 14h salle des fêtes, Comité des Fêtes

Dimanche 2 décembre - Marché de Noël, salle des fêtes

Samedi 15 décembre - Arbre de Noël du Comité des Fêtes pour les enfants d'Aubigné

Dimanche 16 décembre - Visite du Père Noël au Café du Village, à partir de 11h

Samedi 12 janvier - Cérémonie des vœux du Maire, salle des fêtes, 19h

INVITATION A LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à assister à la cérémonie de Commémoration de la Victoire et de la Paix qui se déroulera le Dimanche 11 novembre 2018 et dont le programme est le suivant :

10h50 : Rendez-vous à la mairie

11h00 : Déclenchement de la volée de cloches et départ du défilé vers le Monument aux Morts

11h10 : Hommages, Dépôt des gerbes

11h30 : Exposition sur les soldats des différentes guerres (salle de classe)

12h00 : Vin d'honneur et toasts offerts par la Mairie



UN MARCHÉ DE NOËL A AUBIGNÉ LE DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

Nous sommes trois jeunes du lycée Jean Baptiste Le Taillandier de Saint-Aubin du Cormier, élèves de terminale « services aux personnes et aux territoires » (Bac Pro SAPAT). Nous organisons sur la Commune d'Aubigné un marché de Noël, le dimanche 2 décembre 2018, à la salle des fêtes. Ce projet, s'inscrit dans le cadre de notre action professionnelle que nous envisageons de soutenir au Bac. Venez nombreux pour ce projet qui nous tient à cœur.



Rendez-vous, dimanche 2 décembre à la salle des fêtes

Nous cherchons des habitants de la Commune qui souhaiteraient tenir un stand de créations artisanales, de produits locaux, et de bien d'autres curiosités qui pourraient être offerts en cette fête. Nous vous sollicitons donc pour participer à ce projet avec nous. Les emplacements sont entièrement gratuits. Ce marché de Noël a comme objectif de rassembler les habitants de la commune, mettre de l'animation, et de vous faire connaître si vous voulez exposer. Si vous êtes intéressés par cette première édition du marché de Noël, merci de nous contacter par e-mail : marchedenoel18@gmail.com

Clémence MORIN, Léa ESSENGUE, Tom VALAIS

INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTAT CIVIL

Décès

Laurent SAMSON - le 21 juin
Jocelyne DESCHAMPS - le 25 juillet

Naissances

Lola CHESNEL - le 29 juillet
Amine MOSLIH - le 1er août
Ylan CAMPTEL WEISSER - le 7 août

Clara BOUILLON BORDES - le 5 septembre
Thaïs POMPEE - le 19 septembre
Juliette JOUIE - le 8 octobre

LOCATION SALLE COMMUNALE

Depuis le 25 Septembre 2018, la salle communale est louable à la journée en semaine du lundi au samedi matin. L'état des lieux d'entrée et la remise des clés se feront le jour J à 9h et l'état des lieux de sortie ainsi que le retour des clés le lendemain à 9h (soit 24h de location). Les tarifs restent inchangés :

Pour les Aubinois :

| Du 1 ^{er} mai au 31 Octobre | Du 2 Novembre au 30 Avril |
|--------------------------------------|---------------------------|
| 84€ | 97€ |

Pour les extérieurs :

| Du 1 ^{er} mai au 31 Octobre | Du 2 Novembre au 30 Avril |
|--------------------------------------|---------------------------|
| 133€ | 150€ |

Pour une location du samedi soir, le tarif week-end est applicable, avec une remise des clés le samedi matin à 9h et un retour le lundi après midi. Pour tout renseignement, contacter la mairie.



OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRAVAUX



Vous envisagez de faire des travaux sur votre habitation ? Une extension, créer un abri de jardin, changer ou créer une clôture, faire un ravalement de la façade, changer ou créer une ouverture ... ? Certains travaux nécessitent une demande auprès du service Urbanisme de la Mairie. Avant de débiter les travaux, nous vous invitons à venir vérifier vos obligations en mairie. En fonction de leur nature, vous remplirez un formulaire de demande préalable de travaux (DP) ou un permis de construire (PC). L'instruction des dossiers se fera soit en mairie soit par la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné. Le délai d'instruction varie d'un à deux mois selon le formulaire (demande préalable ou permis de construire).

Pour avoir des informations sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain, vous pouvez demander un certificat d'urbanisme (CU). Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Il est valable 18 mois. Vous devez transmettre un formulaire à la Mairie (Cerfa n° 13410*04). Le délai d'instruction est d'un mois.

Pour toute information : service-public.fr

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE



Nous rappelons à tous les nouveaux habitants de la commune que vous devez faire une demande d'inscription sur la liste électorale.

Vous avez jusqu'au 29 Décembre pour retourner votre formulaire en Mairie.

Rappel : en Mai 2019 auront lieu les élections européennes.



LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE



| | | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------|
| Secrétariat de Mairie | Lundi : | 14h00-17h00 |
| 02.99.55.26.49 | Mardi : | 9h00-12h30 14h00-18h30 |
| mairie.aubigne@wanadoo.fr | Jeudi : | 9h00-12h30 13h30-17h00 |
| www.aubigne.fr | Vendredi : | 9h00-12h30 13h30-17h00 |
| Les horaires d'ouverture : | Samedi : | 9h00-12h00 |

L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ORGÈRES

Les riverains ont édifié dans l'alignement à la départementale le mur de soutènement de leur parcelle à la place du talus. L'espace élargi marque le besoin d'un aménagement de cette rue classée Route départementale.

S'il n'était pas question de se lancer hâtivement dans les travaux, force est de constater que l'état des lieux nous alourdit la tâche.

Sommairement :

Une canalisation souterraine doit être réparée au préalable. Il apparaît aussi qu'une nouvelle couche d'enrobé ne suffira pas pour supporter la charge des fréquents poids lourds. Par ailleurs, des obstacles doivent venir ralentir la circulation de cette ligne droite. Des stationnements normalisés sont nécessaires. Les piétons emprunteront un cheminement suffisamment protégé. Tous ces aménagements urbains doivent s'aligner aux prescriptions des routes départementales. De surcroît, nous souhaitons préalablement raccorder aux réseaux le terrain enherbé qui surplombe le parking empierré.

Pour approfondir :

- L'inspection des canalisations sous la voie a été réalisée cet été. L'étude faite par l'entreprise Alzéo Environnement, portait sur le diagnostic des canalisations d'eaux pluviales et usées, par un hydrocurage et un passage de caméra. Les contrôles ont été effectués sur la conduite principale et les raccordements de la douzaine d'habitations de la rue. Si globalement le diagnostic fait ressortir que les réseaux sont dans un bon état, visiblement pour de nombreuses années, deux points requièrent une intervention, soit par chemisage, soit par ouverture verticale sur un ou deux mètres. Des devis ont été sollicités. La prise en charge de ces points se fera par le budget Assainissement.

- En surface, la route porte les stigmates des deux mille et quelques véhicules quotidiens, et notamment des trop nombreux poids lourds. Plusieurs zones de bitume sont faïencées, la plupart des grilles d'évacuation d'eaux pluviales sont descellées, affaissées. Des remontées d'humidité en surface de la voirie laissent des traces marron, témoignent aussi du manque de structure en sous œuvre. Le Conseil Départemental nous contraint pourtant à faire réaliser une étude géotechnique pour justifier des nécessaires «purgés», pour renforcer les couches d'assise sous la bande de roulement, dépenses éligibles aux subventions et financements du Conseil Départemental.

- Le projet d'aménagement se dessine au fil des échanges et réunions entre élus, s'appuyant sur les préconisations liées aux départementales. Parmi les paramètres à prendre en compte : la largeur de la voirie, l'implantation d'une écluse, les hauteurs de bordures, les emplacements de stationnement, la largeur du trottoir, sont autant de critères à adapter au lieu, aux aménagements existants et notamment aux entrées des propriétés privées. Dès que l'esquisse sera validée par le Conseil Départemental et le Conseil Municipal, les riverains seront invités à découvrir le projet et à formuler leurs remarques.

- Le plan de financement est donc amené à évoluer en fonction des volumes de purges à déterminer par l'étude géotechnique et quelques ajustements d'aménagement. L'équilibre financier s'appuiera sur des subventions départementales sur les « purges », sur les dépenses éligibles à la DETR telles que les « Travaux d'aménagements de sécurité », des subventions dites « amendes de police », et les subventions qui transitent par la Communauté de Communes « les fonds de concours », qui compléteront la contribution communale.

- Il découlera des études, travaux préalables et du projet une procédure de marché public début 2019.



Youri Moysan

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« EXTRAITS »

Les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal peuvent être consultés en mairie.

Séance du mardi 22 mai 2018

Présents : Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Delphine LEVESQUE, Stéphanie SAUVEE

Absents : Vincent POIRIER avec pouvoir à Dominique CHAMPALAUNE, Pascal VASNIER avec pouvoir à Jean-Michel DELAVOIX

Secrétaire de séance : Delphine LEVESQUE

Subventions et participations 2018

Le budget primitif prévoit 2 000,00 € d'attributions de subventions aux associations. Les organismes suivant ont sollicité la commune d'Aubigné pour des subventions de fonctionnement :

- AICA St Médard sur Ille - Aubigné : 350,00 €
- Comice Agricole : 228,42 € (0,47 € x 480 habitants)
- ADMR : 311,04 € (0,64 € x 480 habitants)
- ACSE 175 (association cantonale solidarité emploi) : 97,20 €
- Comité des Fêtes d'Aubigné : 950,00 €

Total des subventions attribuées par le Conseil Municipal, à l'unanimité : 1 936,66 €.

CCVIA modification statutaire : extension de la compétence enfance-jeunesse

Le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné, par délibération le 13 mars 2018, a validé la modification statutaire suivante : extension de la compétence Enfance/Jeunesse à la gestion et animation d'accueil collectif de mineurs d'intérêt communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette modification, à l'unanimité.

CCVIA PLUi : avis sur les orientations générales du PADD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est une compétence obligatoire de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables) définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes et de la communauté de communes, il fait partie intégrante du PLUi. Le Conseil Municipal d'Aubigné à

l'unanimité, prend acte de la transmission du PADD et n'émet aucune observation sur celui-ci. Cette seconde sollicitation intervient avant le débat sur les orientations générales du PADD au sein de conseil communautaire prévu le 12 juin 2018.

Eclairage de Noël - devis

Afin de changer les décorations de Noël, trois entreprises ont été sollicitées pour obtenir des devis d'achat ferme et de location annuelle avec possibilité de rachat. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité sélectionne le devis de l'entreprise Decolum, proposé par la commission éclairage de Noël du 8 février, pour un montant de 4 367,00 € HT (achat de matériel avec garantie de 3 ans).

Espace de jeux enfants : présentation du projet

Dominique Champalaune présente le projet d'espace de jeux au Conseil Municipal. Le cahier des charges du projet prévoit le remplacement de l'équipement actuel sur une surface totale de 20 x 15m, une structure principale à deux tours, une balançoire nid, un jeu à ressort, un banc, une poubelle et deux supports de type gravier. Une option est mise sur deux buts de foot minimes (à implanter au lotissement des Pommiers) et une table de tennis de table d'extérieur. Une réflexion sur la clôture du terrain devra également être envisagée. Le groupe de travail du projet a effectué des visites d'aires de jeux dans les communes voisines. Le budget du projet est de 25 000 € HT. Les entreprises SDU, Qualité, Synchronicity ont été consultées.

Séance du mardi 26 juin 2018

Présents : Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE

Absents : Vincent POIRIER, Valérie BORDES, Delphine LEVESQUE

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELAVOIX

Convention ALSH Familles Rurales Andouillé-Neuville

Familles Rurales d'Andouillé-Neuville a fait parvenir une convention de participation pour les familles Aubinoises fréquentant l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour l'été, les mercredis et les petites vacances 2018. Cette année, il est proposé à la commune de mettre en place un partenariat avec Andouillé et Feins (garantissant la prise en charge des enfants Aubinois), ou de rester sous le format de convention de fonctionnement, avec une participation de 9 € par journée (facturation au réel).

Un représentant de Familles Rurales explique le principe de ce partenariat notamment au niveau financier mais également au niveau du fonctionnement du service pour les familles Aubinoises (service garanti dans la limite des places disponibles, les Aubinois comme les Andolléens et Finésiens deviennent prioritaires aux inscriptions sur les autres communes).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à : contre le partenariat : 7 et 1 Pour et pour la convention : 5 Pour, 3 Abstentions, autorise le Maire à signer la convention avec une participation de 9 € par journée et ne donne pas suite à la proposition de partenariat.

CCVIA montant des attributions de compensation

Le conseil communautaire, le 15 mai 2018 a proposé et validé une révision libre des AC (Attributions de Compensation) en supprimant le transfert de charges liées à la compétence GEMAPI. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 3 Contre et 6 Abstentions n'approuve pas la révision libre des AC comme indiqué ci dessous :

CCVIA désignation d'un élu référent SPANC

Afin de réaliser une concertation efficiente, il a été convenu lors du dernier bureau syndical de la communauté de communes du 15/06 de constituer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir à ces problématiques du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) dès la rentrée de septembre. Il aboutira à la validation, par le conseil communautaire de novembre ou décembre, du nouveau règlement de service et des tarifs applicables au 1er janvier 2019. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne Jean Michel Delavoix élu référent SPANC.

Vérifications de canalisations rue d'Orgères - devis

Le Maire expose la nécessité de vérifier les canalisations des eaux pluviales et usées du Nord de la Rue d'Orgères avant d'effectuer les travaux d'aménagement (cheminement piéton et aménagement parking). Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour effectuer des devis de passage caméra, trois devis ont été reçus en mairie. Le coût total initial des travaux rue d'Orgères estimé à 109 349,80 € HT doit être modifié en prenant compte ces frais supplémentaires. Les travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), des amendes de police (Conseil Départemental) et du Fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. Le Conseil Municipal souhaite que les raccordements à l'habitant (eaux pluviales et usées) soient vérifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la réalisation de ces travaux, sélectionne le devis de l'entreprise Alzéo Environnement d'un montant de 1 168,50 € HT (avec rajout possible de l'option vérification raccordement Habitant).

Aménagement voirie rue d'Orgères : actualisation plan financement et demandes de subventions

Le Maire expose la nécessité d'actualiser le plan de financement suite à la prévision de réalisation de vérification de canalisations. Le coût total est estimé à 110 518,30 € HT et est susceptible de bénéficier des subventions.

Le plan de financement modifié est prévu comme suit :

| DEPENSES | MONTANT HT | RECETTES ATTENDUES | MONTANT HT | % DE LA DEPENSE |
|----------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Postes généraux | 5 300,00 € | DETR | 43 739,92 € | 40 % |
| Terrassement - Matériaux Rue d'Orgères | 86 081,80 € | Amendes de police (passage piéton+parking) | 7 187,20 € | 6 % |
| Marquage au sol Rue d'Orgères | 720,00 € | Communauté de communes – Fonds de concours | 29 795,59 € | 27 % |
| Terrassement - Matériaux Parking | 15 738,00 € | Commune | 29 795,59 € | 27 % |
| Marquage au sol et panneaux de signalisation | 1 510,00 € | | | |
| Passage Caméra | 1 168,50 € | | | |
| TOTAL | 110 518,30€ | TOTAL | 110 518,30 € | 100 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les travaux supplémentaires d'aménagement de la voirie Rue d'Orgères, adopte le plan de financement modifié exposé ci-dessus, sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), représentant 40% de la dépense HT, une subvention au titre des amendes de police pour l'équipement de signalisation et une subvention au titre des Fonds de concours de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Aménagement voirie rue d'Orgères : demande d'autorisation de travaux anticipés

Le Maire propose, pour les travaux de vérification des canalisations des eaux pluviales et usées de la Rue d'Orgères, de demander une autorisation à réaliser cette prestation anticipée avant la décision de prise en compte pour subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande d'autorisation à réaliser les travaux anticipés avant validation de prise en compte de subvention.

Taxe d'aménagement 2019

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, pour y fixer les taux applicables ou pour décider d'exonérations facultatives. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer demandent aux collectivités de délibérer en ce sens en Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler le taux d'imposition de la taxe d'aménagement à 4%, applicable au 1^{er} janvier 2019.

Séance du mardi 25 septembre 2018

Présents : Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Delphine LEVESQUE, Stéphanie SAUVEE

Absents : Vincent POIRIER, Pascal VASNIER avec pouvoir à Jean-Michel DELAVOIX, Valérie BORDES avec pouvoir à Dominique CHAMPALAUNE

Secrétaire de séance : Aurélie MIRAMONT

Cimetière : PV d'état d'abandon et reprise de concessions

Le Maire présente les concessions concernées, le procès-verbal d'état et sollicite le Conseil Municipal qui valide ce procès-verbal d'état d'abandon des concessions du cimetière d'Aubigné.

Ensuite le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'état d'abandon des concessions sus visées, dans le cimetière communal et autorise le Maire à : reprendre les dites concessions au nom de la commune, à les remettre en service pour de nouvelles inhumations

et à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des concessions en état d'abandon.

Fondation du patrimoine : adhésion 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité attribue la subvention à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 55 €. Le budget subventions 2018 prévoyait une enveloppe de 2 000€, cette dernière n'étant pas atteint, il reste 63,34 € au budget.

Séance du mardi 25 septembre 2018 (suite)

Programme Local de l'Habitat

Le programme d'actions du Plan Local Habitat (PLH) de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné vise à mettre en place des actions permettant d'apporter des réponses au projet du territoire en matière d'habitat et de se doter de moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs. Les principes de la politique habitat de la CCVIA sont de : poursuivre le développement du territoire, produire suffisamment de logements et structurer le territoire. Le projet du Plan Local Habitat est de produire 4 logements par an pour les petites communes, notamment sur la commune d'Aubigné. Le Maire a échangé avec le bureau d'étude chargé du dossier, visant à ce que le nombre de logements soit réduit à 2 pour Aubigné. Il a été rapporté que le PLUI en cours d'élaboration serait alors mis en corrélation, par la réduction des zones 2AU pour un retour en zone agricole, avec un choix à opérer pour ne pas conserver soit la zone 2AU au sud ou à l'Est. L'urbanisation d'une parcelle en 2AU suppose une simple modification du PLUI alors que l'urbanisation d'une parcelle en zone agricole requiert la procédure de révision. De plus, il a été clairement rappelé que les objectifs non atteints n'étaient nullement sanctionnés. Il en ressort que Le Maire propose d'accepter l'objectif de 4 logements par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve la production de quatre logements par an dans le cadre du PLH pour la commune d'Aubigné.

CCVIA : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Suite à l'extension de son périmètre, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a décidé en Conseil communautaire du 10 janvier 2017 d'élargir la procédure PLUI en cours d'élaboration sur la totalité de son périmètre (19 communes) et d'adapter les objectifs poursuivis et les modalités de concertation au nouveau territoire de projet. L'élaboration du PADD s'est faite de manière collaborative avec les communes du territoire. Les orientations du PADD ont été travaillées et présentées au sein des instances de travail définies dans la charte de gouvernance, notamment : comités de pilotage et comités techniques. La commune ainsi que les 18 autres ont été consultées à différentes reprises dans l'objectif d'une appropriation des enjeux et permettant ainsi aux communes d'affiner le document.

La présente étape consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal, sur les orientations générales du PADD du PLUI proposées qui ont été transmises avant la séance aux conseillers municipaux.

Questions posées par un ou plusieurs élus :

- Comment peut-on protéger la nature, l'environnement tout en développant le logement ? (axe 4)
- Qu'entend-on dans : « conforter la vocation commerciale des centres-bourgs et des zones commerciales » alors que des zones commerciales sont créées en dehors du bourg ?

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité prend acte des débats portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Subventions Amendes de Police : validation attribution

Dans le cadre des projets de travaux de voirie sur la commune, une demande de subvention a été effectuée en début d'année auprès du Conseil Départemental. Ce dernier a transmis à la commune un accord d'attribution de subvention pour les travaux liés à la circulation routière pour un montant s'élevant à 10 995,00 €, réparti en plusieurs opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité renonce au financement du Conseil Départemental pour les opérations 1 et 3 (Parc de stationnement en dehors des voies de circulation et aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation : les travaux ne seront pas effectués en 2018), approuve le financement de l'opération 2 (aménagements de sécurité sur voirie) d'un montant de 5 350,00 € et s'engage à effectuer les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Inventaire des haies bocagères

Dans le cadre de la protection des éléments bocagers dans le PLUI, l'inventaire des haies bocagères a été mis à jour, grâce à la participation de groupe de travail dans chaque commune. L'objectif de cet inventaire est d'avoir un diagnostic bocager homogène sur l'ensemble du territoire, ce qui permettra de décliner des niveaux de protection adaptés dans le PLUI ou à l'inverse ne pas classer une haie disparue. Une phase de consultation publique a été menée dans le but de permettre aux habitants de s'exprimer sur la thématique et de valider les inventaires : aucune remarque n'a été exprimée sur la commune. Après présentation par le Maire de la carte des haies bocagères de la commune, le Conseil Municipal valide l'inventaire.

Règlement Général de Protections des Données

Le règlement général sur la protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte couvre l'ensemble des résidents de l'Union européenne.

Le Centre De Gestion 35 propose une offre de délégué à la protection des données (DPD) comprenant les services suivants : audit initial (état des lieux), appui au recueil pour élaborer un registre des traitements, analyse du registre et préconisations sur les démarches à engager, informations sur de nouvelles obligations réglementaires (évolutions), sollicitation et conseil pour de nouveaux traitements et interface CNIL en cas de contrôle et/ou de fuite de données.

18 des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné se sont montrées intéressées par la prestation d'accompagnement du CDG35 mutualisée lors de la présentation du sujet en bureau communautaire. La clé de répartition financière qui a été retenue est la suivante : montant total pour les 18 communes intéressées : 12 588,14 €, 1 150€ sont pris en charge par la CCVIA et le reste de l'enveloppe étant réparti entre les communes au prorata de leur population, soit 11 438,14 €, soit 0,336 € par habitant. Pour la commune d'Aubigné, un montant de 162,72 € par an (convention trisannuelle).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire : à signer la convention avec le CDG35 dans les termes de la mutualisation, à désigner par la suite le CDG35 comme délégué à la protection des données personnelles auprès de la CNIL et d'engager la dépense de 162,72 € par an au titre du remboursement de la communauté de communes.

Devis contrôle sécurité du terrain multisports

La réglementation impose un contrôle des équipements du terrain multisports d'Aubigné tous les deux ans. Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises et le Conseil Municipal retient la proposition de la société Socotec pour un montant HT de 140,00 €.

Espace de jeux enfants : validation devis

Dominique Champalaune présente le projet et informe que les trois entreprises sollicitées (Qualicity 56 Péaule, Synchronicity 56 Guidel et SDU 56 Locminé) ont fait suivre des devis en mairie. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, retient la proposition l'entreprise SDU d'un montant de 23 256,07 € HT (Pour SDU : 8, Synchronicity : 1, Qualicity : 0, Abstention : 1).



CERTIFICATS QUALITÉ DE L'AIR

Depuis le 1er octobre 2018, Rennes a instauré la circulation automobile différenciée à l'aide du certificat qualité de l'air.

Cette vignette anti-pollution Crit'air est un document sécurisé sous forme d'autocollant qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes. Il existe 6 catégories en fonction de l'énergie utilisée par le véhicule et de sa date de première mise en circulation.



En fonction de la durée de l'épisode de pollution, certains véhicules ne pourront pas circuler. A compter du 4ème jour de l'épisode de pollution, la restriction de circulation visera les véhicules sans certificat. A partir du 6ème jour du pic de pollution, cette restriction s'étendra aux véhicules munis d'un certificat n°4 et N°5.

La vignette est valable dans toute la France pour circuler lors des épisodes de pollution et le reste de l'année dans certaines agglomérations ayant instauré une zone à circulation restreinte.

En Ille et Vilaine, cette mesure s'applique dans un périmètre bien défini : Rennes intra-rocade. Dès que l'on circulera à Rennes, lors d'un épisode de pollution, il faudra avoir une vignette. Que l'on soit rennais ou que l'on habite ailleurs. Ce n'est pas la domiciliation qui est prise en compte, mais le véhicule à bord duquel on circule. La rocade, axe de transit, n'est pas concernée. Par conséquent, pas besoin de vignette pour circuler dans les communes de la métropole rennaise ou dans le reste du département.

Pour obtenir le certificat de son véhicule, il suffit de se connecter sur la plateforme www.certificat-air.gouv.fr, muni de son certificat d'immatriculation (anciennement carte grise), pour fournir les informations demandées.

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il est possible de se rendre en Préfecture pour remplir le formulaire dédié puis de l'envoyer par courrier.

Le service préfectoral qui gère la vignette, rappelle qu'il existe un seul et unique tarif : **3,62 euros** (frais d'envoi inclus) et qu'il n'est pas nécessaire de la renouveler chaque année. Elle s'achète une fois pour toutes.

WE KER : EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES !

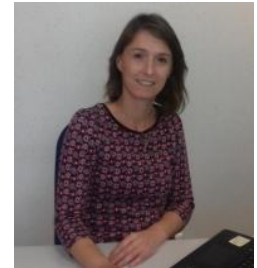
L'association née de la fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi poursuit et renforce les services déployés sur le territoire en faveur de l'emploi.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans ayant des questions sur l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi, la formation, la santé, la mobilité, le logement, ...

Karen Wahid, conseillère pour le secteur, vous accueille chaque semaine au Point Accueil Emploi de St Aubin d'Aubigné, 1 place des Halles (le mardi toute la journée et vendredi après-midi).

Prise de rdv en contactant :

le Point Accueil Emploi : 02.99.55.42.42 ou Karen Wahid : 07.60.84.44.16



LE GPAS ANIME LES ADOLESCENTS DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Le Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale (GPAS) est une association à destination des jeunes de 12 à 18 ans qui habitent le Val d'Ille Aubigné. Créée en 2007, elle intervenait jusqu'alors avec les jeunes de la communauté de communes du Val d'Ille. Depuis 2018, l'association a étendu son territoire d'action à l'ensemble du Val d'Ille Aubigné permettant ainsi aux jeunes des 9 nouvelles communes de participer à ses activités.

Le dispositif n'a pas de local : Marie, Diane et Adeline sillonnent le territoire (en voiture, à vélo, à pied) pour se faire connaître en allant à la rencontre des jeunes sur leur communes mais aussi dans les différents collèges. Dans un premier temps, il s'agit de leur proposer une activité sur leur commune qui sera gratuite et sans adhésion. Ensuite s'ils le souhaitent, ils pourront adhérer et participer aux activités de découverte et aux projets qui se font en petit groupe.

Les sorties proposées sont des invitations à partir à la découverte d'univers que les jeunes connaissent peu ou pas. Ainsi en groupe de 4 à 6 jeunes accompagnés d'un pédagogue, ils explorent et s'initient à des activités culturelles, sportives, professionnelles avec un accent mis sur la rencontre et l'envers du décor. Etre bénévole sur un festival, aller participer à un entraînement de boxe, rencontrer un créateur de jeux vidéos sont autant de découvertes possibles et beaucoup d'autres sont à imaginer en fonction des envies des jeunes.

Des séjours sont également organisés en Bretagne, en France mais aussi à l'étranger (pour les 15/18 ans) dans le cadre d'échanges européens.

L'adhésion se fait au domicile des familles et coûte 2€.



Voici des exemples de projets réalisés ces derniers mois :

- fabrication d'un bateau en carton,
- visite d'une asinerie,
- interview à la radio canal B pour la présentation du projet "pommes d'ados",
- à Aubigné : après-midi Thèque le 26 juin dernier (18 jeunes présents).

Vous pouvez nous contacter au : 06 89 25 55 05 ou gpasvaldille@free.fr

Pour information, le GPAS organise aussi des formations BAFA depuis 1983 en Bretagne. Cette formation est ouverte à toute personne âgée de 17 ans révolus qui souhaite découvrir ou s'engager dans le secteur de l'animation, que ce soit sur le temps du mercredi ou des vacances. Le BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants ou des adolescents dans des accueils de loisirs ou des centres de vacances (colonies).



Cette formation se déroule en 3 étapes : un stage de formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours et un stage d'approfondissement de 6 jours (vous avez 30 mois maximum pour les réaliser). Prochain stage de formation général en février 2019 à Rennes - demi pension - 360 €. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 09 54 17 15 68 ou par mail à gpasbafa@free.fr



Conférence / débat :
« Les enjeux de l'alimentation chez les tout-petits »

Animée par Aude SALMON, diététicienne



Que faire face à un enfant qui ne mange pas ? Qui mange trop ?



Que se joue-t-il pour l'enfant autour du repas ?

Comment échanger autour de l'alimentation entre parents et professionnels petite enfance ?

Jeudi 22 novembre 2018 de 20h à 22h
salle des loisirs
Rue du stade 35440 Guipel

Gratuit et ouvert à tous

Réservation auprès du RIPAME
à partir du 05 novembre 2018
02.23.22.21.87
ripame@valdille-aubigne.fr



Randonnée Municipale

Dimanche 26 août, 80 marcheurs présents entre Aubigné et Saint-Médard sur Ille pour une boucle de 10 kilomètres par des chemins, routes et halages.



Fêtes des voisins à Aubigné

A gauche, en juin, la rue du Bain

A droite, en septembre, la rue de Chambellé



La fête des Classes 8



Les conscrits de la classe 8 se sont retrouvés pour une journée de fête en ce samedi 6 octobre. Une édition 2018 marquée par les présences d'Alphonse et Pierre, les nonagénaires du jour, présence également de Clara, la benjamine de l'assemblée née un mois plus tôt et accompagnée par toutes les générations de 0 à 90 ans !

Merci à Carole Levrel, photographe à Saint Aubin d'Aubigné pour la photo de groupe

Repas des aînés

Dimanche 4 Novembre, à la salle des fêtes, le repas annuel du CCAS offert pour les aînés de la Commune est le rendez-vous important et festif de tous les anciens. À table, les convives ont pu tout d'abord apprécier la très belle décoration florale réalisée par Monique Guérin et Monique Veillard, avant de déguster le menu concocté par le restaurateur de L'Auberge de la Tourelle à Sens de Bretagne. Le repas fut animé par des chants et des histoires contées. Après ces réjouissances culinaires, il était temps de se dépenser un peu... en jouant à la belote et au scrabble.

